

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

Communauté de communes Pévèle Carembault

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION CC_2026_188

L'an deux mille vingt six, le vingt et un septembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à BEUVRY-LA-FORET sous la présidence de Monsieur Ludovic ROHART, pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 15 septembre 2026, conformément à la loi.

OBJET :

Affaires générales

Modification du nombre de Vice-Présidents

Présents au vote de la délibération :

Titulaires et suppléants
présents : 48
Procurations : 4

Nombre de votants : 52

Présents :

Didier DALLOY, Luc FOUTRY, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Arnaud HOTTIN, Léone PIERKOT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Matthieu LESTOQUOY, Olivier VERCRUYSE, Jean-Luc LEFEBVRE, Bernard CHOCRAUX, Nicolas CUVELIER, David DUHAYON, Christophe THIEBAUT, Alain DUCHESNE, Renaud BIENKOWSKI, Pascal FROMONT, Stéphanie DUFERMONT, Nadège BOURGHELLE-KOS, Amandine GOUDARD, Cyprien DUBUS, Benjamin DUMORTIER, Marion DUBOIS, Joséphine FOSSAERT-LELOUTRE, Xavier GIRARD, Jean MOULLIERE, Anne WAUQUIER, José DUHAMEL, Régis BUE, Véronique DELOBEL, Thomas KOLAR, Sylvain CLEMENT, Marie CIETERS, Thierry DEPOORTERE, Sylvain BEAUVOIS, Vinciane FABER, Aline DESCAMPS, Bruno RUSINEK, Adrien LARTISIEN, Mady DORCHIES, Marc DUPUIS, Ludovic ROHART, Stéphanie DERNAUCOURT, Eric BRUNIN, François-Hubert DESCAMPS, Martine PEREZ, Paul DHALLEWYN

Ont donné pouvoir :

Guy SCHRYVE, procuration à Anne-Françoise MADOUX
Thierry LAZARO, procuration à Marie CIETERS
Jean-Louis DAUCHY, procuration à Didier DALLOY
Nathalie GABRYELEWICZ, procuration à Ludovic ROHART

Absents excusés :

Sylvain PEREZ

Secrétaire de Séance : Joséphine FOSSAERT-LELOUTRE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 21 septembre 2026

Délibération CC_2026_188

AFFAIRES GÉNÉRALES

Modification du nombre de Vice-Présidents

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération CC_2026_070 du Conseil communautaire en date du 7 avril 2026 portant fixation du nombre de vice-présidents pour le mandat 2026 - 2032,

L'arrêté préfectoral en date du 21 octobre 2025 a fixé le nombre de conseillers communautaires à 53 pour le mandat 2026 - 2032.

L'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales détermine les conditions de fixation du nombre de Vice-Présidents.

« Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. Pour les métropoles, le nombre de vice-présidents est fixé à vingt.

Toutefois, si l'application de la règle définie à l'alinéa précédent conduit à fixer à moins de quatre le nombre des vice-présidents, ce nombre peut être porté à quatre.

L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif. [...] »

Ainsi, le Conseil communautaire a la possibilité, à la majorité des 2/3 de ses membres, de fixer le nombre de vice-présidents jusqu'à 15 membres.

Par délibération CC_2026-070 en date du 7 avril 2026, le Conseil communautaire avait fixé à 12 le nombre de vice-présidents.

Par la présente délibération, il est proposé de fixer le nombre de vice-présidents à 14.

Où l'exposé de son Président,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le conseil communautaire :

DÉCIDE (par 52 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 52 VOTANTS) :

- ***De se prononcer sur le nombre de Vice-Présidents pour le mandat 2026-2032.***
- ***De fixer le nombre de Vice-Présidents à quatorze (14).***

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
Le Président,

Signé électroniquement par : Josephine FOSSART-LELOIRE
Date de signature : 29/09/2026
Qualité : SECRETAIRE DE SEANCE

Josephine FOSSART-LELOIRE



Signé électroniquement par : Ludovic ROHART
Date de signature : 29/09/2026
Qualité : PRESIDENT

Ludovic ROHART



Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 059-200041960-20260929-CC_2026_188-DE

webdelib

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CC_2026_188
Objet :	Modification du nombre de Vice-Présidents
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-09-29 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.1 - Election executif
Identifiant unique :	059-200041960-20260929-CC_2026_188-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200041960-20260929-CC_2026_188-DE-1-1_0.xml	text/xml	865 o
Document principal (Délibération) Nom original : CC_2026_188.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20260929-CC_2026_188-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	199 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	29 septembre 2026 à 14h49min39s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	29 septembre 2026 à 15h01min23s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Lorena
En attente de transmission	29 septembre 2026 à 15h02min40s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	29 septembre 2026 à 15h02min40s	Transmis au MI
Acquittement reçu	29 septembre 2026 à 15h03min09s	Reçu par le MI le 2026-09-29